

RÉPUBLIQUE DE GUINÉE

Travail - Justice - Solidarité

**DÉCLARATION DE POLITIQUE GÉNÉRALE**

**DU GOUVERNEMENT**

**Conakry, 14 Décembre 2022**

Par Dr Bernard

**GOUMOU**

Premier Ministre, Chef du Gouvernement

**POLITIQUE GÉNÉRALE DU GOUVERNEMENT**

# Monsieur le Président du Conseil National de la Transition, Messieurs les Présidents des institutions Républicaines, Monsieur le Ministre Secrétaire Général de la Présidence, Monsieur le Ministre Directeur de Cabinet à la Présidence, Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement, Honorables Conseillers Nationaux, Mesdames et Messieurs les Membres du Corps Diplomatique et consulaire, Mesdames et Messieurs les Représentants des Partenaires au Développement, Mesdames et Messieurs les Hauts cadres de l’Administration, Mesdames et Messieurs les fonctionnaires parlementaires, Mesdames et Messieurs les Représentations des Médias, Distingués invités, en vos rangs, grades, titres, tout protocole observé, Mesdames, Messieurs,

C’est pour moi un grand honneur, aujourd’hui, de m’adresser à votre auguste Assemblée pour vous déclarer la politique générale du Gouvernement.

Permettez-moi, avant tout propos de remercier le Conseil National de la Transition (CNT) pour l’attention toute particulière qu’il porte à l’action gouvernementale.

Monsieur le Président du CNT, je salue le Leadership et la dextérité avec lesquels vous menez de manière pertinente les débats critiques et constructifs au sein de cet hémicycle avec le souci de la préservation des intérêts de la Nation.

Je tiens à souligner la complémentarité de nos deux institutions dans l’accomplissement de nos missions respectives pour réaliser les chantiers de l’édifice national durant les 24 prochains mois.

La hauteur d’esprit et le respect mutuel qui prévalent actuellement entre le CNT et le Gouvernement pour l’intérêt général, serviront de référence en matière de bonnes pratiques dans les relations entre ces deux pouvoirs dans notre pays. Je vous assure de mon engagement à fluidifier ces relations qui sont primordiales pour notre nation.

# Monsieur le Président,

Le 20 août dernier, le Président du CNRD, Président de la Transition, Chef de l’Etat, Chef Suprême des Armées, Son Excellence le Colonel Mamadi DOUMBOUYA, m’a fait l’honneur de me confirmer dans les hautes fonctions de Premier Ministre, Chef du Gouvernement, avec pour mission de porter sa vision patriotique et de contribuer à la réalisation de ses nobles ambitions pour la Guinée.

Qu’il me soit permis ici, de rendre grâce au Créateur tout puissant et d’adresser ma reconnaissance infinie au Chef de l’Etat pour cette marque de confiance renouvelée.

Au nom des membres du gouvernement et en mon nom personnel, je lui réitère ma profonde gratitude pour nous avoir donné l’opportunité de servir notre pays en un moment particulier de son histoire.

# Monsieur le Président, Honorables Conseillers Nationaux,

Les membres du gouvernement et moi-même mesurons l’étendue de notre mission, il s’agit principalement d’atteindre l’objectif ultime fixé par le Président de la Transition et du CNRD qui est le rétablissement d’un régime respectueux de l’état de droit, doté d’institutions solides et stables qui résisteront au temps et aux velléités des hommes. Elles seront établies par le biais de la démocratie à l’issue d’élections crédibles et transparentes, acceptées de tous. Le souhait du peuple est que cette transition soit la dernière en République de Guinée.

L’atteinte de cet objectif exige de refonder l’Etat, de sauvegarder les valeurs républicaines, de réconcilier le peuple et de poser les bases d’un développement durable, au regard de l’extrême fragilité de notre Etat.

Pour y parvenir, je m’engage, avec tout le Gouvernement, à investir toute notre énergie et toutes nos capacités pour la réalisation de ces préalables incontournables. Je fais mien les propos du Chef de l’Etat qui a déclaré lors de son adresse à la Nation le 31 décembre 2021, je cite : « L’édification de notre Nation impose deux choses : la réconciliation et la confiance en nos institutions » (fin de citation).

Je le rappelle ici en toute humilité : nous devons renforcer la confiance de nos concitoyens et concitoyennes envers tout détenteur ou toute détentrice de l’autorité publique en République de Guinée.

Cela prendra du temps car il est difficile de rétablir une bonne réputation et les qualités pour y parvenir n’ont malheureusement pas été mises en avant sous les régimes précédents. Je veux parler de la probité, de l’exemplarité, du civisme, de l’impartialité, de la compétence, du sens de l’intérêt général et de la compassion.

Pourquoi la compassion ? Tout simplement parce qu’elle est antagoniste de l’indifférence.

C’est cette indifférence des tenants de l’autorité publique face aux besoins et aux souffrances du Peuple guinéen qui a permis à tous les travers de la mal gouvernance de fondre sur notre Nation.

Ces travers, que je préciserai plus bas, ont mis en lambeaux notre cohésion et notre vivre ensemble. Ils ont également compromis l’avenir de notre jeunesse, laissé pour compte les plus vulnérables, pillé notre économie et détruit notre environnement.

La paralysie des contrepouvoirs institutionnels, seuls capables d’arrêter une telle hémorragie, n’a fait qu’accroître la désespérance et le désespoir de nos populations.

L’indifférence a aveuglé même les plus avertis et a laissé les populations désabusées, trompées en raison de discours faisant miroiter l’Eldorado, mais démentis par les actes de ceux qui les prononçaient.

La plainte du citoyen était inaudible, l’exécution des décisions de justice était tronquée en raison d’une justice instrumentalisée.

Pourtant, c’est le Peuple qui est le premier détenteur de la souveraineté d’une Nation. Il est le centre de gravité de toutes les actions de l’Etat.

Tout au long de l’histoire de la Guinée, notre vaillant peuple a prouvé sa grandeur et sa résilience face aux défis internes et externes.

La mauvaise gouvernance en matière d’éducation, de formation technique et professionnelle, de santé et de soutien aux personnes vulnérables a aggravé la pauvreté, le chômage et l’échec scolaire avec une inadaptation des cursus et des formations pour répondre à l’offre d’emplois disponibles.

C’est pourquoi, devant cette situation sans issue apparente, nos Forces de Défense et de Sécurité, elles, ne sont pas restées indifférentes. Le 05 septembre 2021, elles ont pris leurs responsabilités. Emanant du Peuple, elles ont décidé de mettre en place une gouvernance vertueuse en vue de promouvoir un développement inclusif et durable.

Les populations ont massivement adhéré à ces idéaux et exprimé leurs attentes lors des concertations entre le CNRD et les Forces vives de la Nation.

En résumé, les préoccupations des populations ont été ramenées au centre des objectifs de la mission de l’Etat.

La vision et la volonté patriotiques étant à présent affirmées, l’espérance d’une Transition réussie est permise. Toutefois cette réussite réside dans l’unité d’action de toutes les institutions de la Transition et des forces vives de la nation.

# Monsieur le Président, Honorables Conseillers Nationaux,

Je souhaite rappeler que la République de Guinée a une position clé sur l’échiquier international en raison de son rôle historique d’acteur pour l’indépendance des peuples colonisés et sa contribution à la stabilité de la sous-région ouest-africaine.

Son rôle géostratégique s’est accentué en raison de son poids comme détenteur ou exportateur majeur de ressources minières de classe mondiale, notamment en bauxite et en fer, ainsi que sa responsabilité dans la préservation des réserves hydrauliques et de biosphère présentes au Fouta-Djalon et aux Monts Nimba.

Dès le 05 septembre 2021, la position diplomatique de notre pays a été réaffirmée, à savoir : le respect des Accords et Conventions internationaux auxquels la Guinée est partie prenante, le développement des relations amicales pour la promotion de la paix et de partenariats gagnant-gagnant, la participation de la Guinée dans les instances internationales. Les nouvelles autorités ont également procédé à l’ouverture des frontières avec les pays frères de Sierra Léone et de Guinée Bissau, en respect des accords de la CEDEAO et en raison de nos complémentarités humaines et économiques.

Il s’est avéré primordial que la vision et les objectifs des Autorités de la Transition soient communiquées à la CEDEAO, aux Nations Unies et à tous nos partenaires bilatéraux et multilatéraux.

C’est pourquoi, le dialogue avec nos partenaires, notamment la CEDEAO et le G5 Guinée, n’a jamais été interrompu pour exprimer la légitimité de la prise du pouvoir le 05 septembre 2021 et la bonne foi des responsables de la Transition qui ne pourront pas faire acte de candidature aux prochaines échéances électorales.

Lors de la 77ème Assemblée générale des Nations Unies, en septembre dernier, j’ai porté ce message du Président de la Transition au Débat général en vue de lever toute équivoque sur nos intentions et réaffirmer notre volonté de mettre en place un Etat démocratique basé sur l’état de droit, n’ayant pour seul objectif que la réalisation des aspirations des populations à une société unie, inclusive, prospère, paisible et durable.

Ce dialogue a permis l’obtention d’un accord avec la CEDEAO dans un compromis dynamique sur la durée de 24 mois de la Transition et l’adoption de son Chronogramme.

Il a également permis la poursuite de l’appui international des Partenaires Techniques et Financiers au développement sur la base de rapports de confiance améliorés par les réformes gouvernementales fortes grâce à la bonne gouvernance.

Je citerai quelques exemples :

* L’octroi d’une aide budgétaire de 8 millions de dollars US par la République Populaire de Chine lors du dernier Sommet Afrique-Chine ;
* L’octroi d’une aide budgétaire de 8 millions de dollars US par le fonds saoudien pour l’aménagement de points d’eau à l’intérieur du pays ;
* La signature d’un Accord de subvention avec les Etats Unis d’Amérique d’un montant de 23 millions USD dans le cadre du renforcement du système de Santé en Guinée ;
* L’obtention des Droits de Tirages spéciaux pour une valeur de 284 millions USD auprès du FMI/Banque mondiale ;
* La signature des plans de travail conjoints (PTC) 2022 avec le Système des Nations Unies pour un montant total de 86 103 973 USD dont 65 993 268 déjà mobilisés ;

Je tiens ici à remercier vivement tous ces partenaires au développement pour leur accompagnement, en particulier les pays frères de la CEDEAO et les membres du G5, qui démontrent que la situation de nos populations ne les laisse pas indifférents.

Je lance encore un appel à tous nos partenaires de continuer à nous accorder leur soutien diplomatique, matériel, financier ainsi que toute l’expertise nécessaire pour l’exécution du Chronogramme de la Transition validé de commun accord avec la CEDEAO. Ce sera aussi l’assurance d’une Transition apaisée et accomplie dans les 24 mois impartis.

# Monsieur le Président, Honorables Conseillers Nationaux,

Au-delà du sombre tableau de l’état de la Nation dépeint plus haut, un diagnostic de l’administration publique a démontré l’urgence d’agir vite et bien pour une remise en ordre de l’appareil d’Etat. Face à l’urgence, depuis le 05 septembre 2021, sous le leadership éclairé du Président de la Transition, le Gouvernement s’est attelé à préserver la stabilité macro-économique, à assainir les finances publiques et à garantir le financement des politiques publiques. En dépit d’une conjoncture internationale défavorable liée aux conséquences de la COVID-19, de la crise Ukrainienne, du changement climatique qui ont contribué à la flambée des prix des produits stratégiques et de premières nécessités, nous avons pu maintenir l’économie sur une trajectoire de croissance remarquable et stabiliser les prix des denrées de premières nécessités sur le marché national. La Guinée a enregistré un taux de croissance de 4,9% en 2021 et 5,2% en 2022. Cette performance est supérieure à la moyenne de la sous-région qui est de 3,6%.

Les efforts fournis par le CNRD et le Gouvernement sont nettement identifiables à travers les actions menées et classées selon les cinq (5) axes de la feuille de route du gouvernement qui se résument comme suit :

Sur le plan institutionnel, La rectification institutionnelle a permis de doter notre pays d’organes forts et stables, garants de l’État de droit et à mêmes de mener et de conforter la Transition à son terme.

A ce titre, les actions suivantes ont été posées :

* La promulgation de la Charte de la Transition et son Chronogramme ;
* L’installation du Président de la Transition par une cérémonie de prestation de serment et la mise en place des organes de la Transition à savoir le CNRD, le Gouvernement et le CNT ;
* La mise en place de la Cour de répression des infractions économiques et financières (CRIEF) ; à ce jour, 150 personnes sont inculpées, 4 dossiers ont été jugés, 35 milliards sont en caution à la BCRG en valeur vénale, 63 dossiers sont en instance, enfin plus de 1200 dossiers sont enregistrés dans les juridictions ordinaires au titre des audiences criminelles et correctionnelles ;
* L’organisation et le démarrage effectif du procès du 28 septembre 2009 après 13 ans d’attente et pour lequel un tribunal ad hoc a été construit et équipé ;
* Le renouvellement du Conseil Supérieur de la Magistrature en tant qu’organe disciplinaire et le renforcement de ses capacités ;
* L’organisation des Assises Nationales ;
* La mise en place du cadre de dialogue inclusif ;
* L’élaboration du Chronogramme de la Transition en 24 mois, entériné par la conférence des Chefs de l’Etat et de Gouvernements des pays de la CEDEAO ;
* Le démarrage du processus de recensement général de la population et de l’habitat.

# Monsieur le Président, Honorables Conseillers Nationaux,

Je souhaiterais m’appesantir sur deux actions gouvernementales visant au renforcement de l’unité et de la cohésion nationale, en rapport avec la rectification institutionnelle : il s’agit de l’organisation des Assises nationales pour le pardon et la réconciliation, et du cadre de dialogue inclusif inter-guinéen.

Concernant les Assises Nationales, elles se sont tenues sous le format de « Journées de vérité et de pardon » suite à l’installation d’un Comité National des Assises coprésidé par le Grand Imam de la mosquée Fayçal et l’Archevêque de Conakry afin de permettre aux Guinéens de se regarder en face, se dire la vérité sur le mal que nous nous sommes infligés les uns, les autres, de recueillir les opinions, les témoignages sur les faits de violence et de violation des droits humains et de nous pardonner mutuellement.

Après plusieurs semaines de consultation sur toute l’étendue du territoire national et dans certaines représentations diplomatiques, le Comité a élaboré un rapport contenant 45 recommandations. Sur instruction du Chef de l’Etat, le Gouvernement a déjà pris toutes les mesures pour la vulgarisation du rapport afin que tous les Guinéens s’approprient son contenu. En plus de cette vulgarisation, le Gouvernement s’attèle à la mise en œuvre de ces recommandations.

Quant au dialogue avec toutes les parties prenantes, il a toujours été de la volonté du Gouvernement de le maintenir. Des avancées notables ont été enregistrées, notamment : la signature d’un accord conjoint avec la CEDEAO pour la réalisation des dix (10) points du chronogramme de la transition en 24 mois, la création d’un cadre de dialogue inclusif placé sous mon autorité par le Président de la Transition.

Les concertations avec les coalitions des partis politiques et les plateformes de la société civile se poursuivront pendant toute la durée de la Transition et le cadre de dialogue restera ouvert à toute coalition qui souhaiterait le rejoindre.

A ce titre, j’ai procédé à la nomination de trois Dames facilitatrices du dialogue au côté du médiateur de la CEDEAO.

Avec elles, j’ai sillonné tous les QG des faitières de la société civile et des coalitions de partis politiques afin de les inviter à participer au cadre de dialogue, cela conformément à la politique de la main tendue prônée par le Chef de l’Etat.

Grace à la perspicacité des facilitatrices, que je remercie vivement de passage, le dialogue en cours connait un franc succès. Il a enregistré la participation de la quasi-totalité des coalisations politiques et des faitières de la société civile.

A ces vaillants acteurs politiques et de la société civile, nous disons merci pour avoir mis l’intérêt de la Nation au-dessus des considérations partisanes. Nos remerciements vont également aux observateurs qui sont : le Bureau du CNT, le groupe des ambassadeurs de la CEDEAO accrédités en Guinée, et le Groupe représentant la communauté internationale en Guinée appelé G5 Guinée.

J’ai la ferme conviction qu’avec ce cadre de dialogue inclusif, nous parviendrons à dépasser nos divergences dans l’intérêt supérieur de nos concitoyens.

Dans les prochains jours, nous vous transmettrons les conclusions et les recommandations issues de ce cadre de dialogue inclusif inter-guinéen.

Du haut de cette tribune, je garde l’espoir que vous accorderez une attention toute particulière à la prise en compte des conclusions de ce dialogue tant sollicité sur le plan national et international.

# Monsieur le Président, Honorables Conseillers Nationaux,

Au niveau du cadre légal et de la gouvernance, plusieurs faisceaux concourent à la refondation de l’Etat. La justice est considérée comme la boussole de la Transition et la bonne gouvernance est placée au cœur de l’Administration.

L’objectif de réforme de la justice consiste à répondre aux désirs légitimes des Guinéens et des Guinéennes aspirants à une justice indépendante, crédible et accessible à tous. Nous avons placé la réforme de l’appareil judiciaire au centre des priorités du Gouvernement afin de lutter contre l’impunité et la corruption.

Le défi de la réforme de la gouvernance administrative pour les prochaines anées est de poursuivre l’indispensable transformation et la dynamisation de l’administration publique pour en faire un véritable levier de développement moderne et rapproché des administrés.

Dans cette dynamique, le Gouvernement accorde une attention particulière à la bonne tenue du procès des évènements du 28 septembre 2009 et tout autre cas de violences, crimes et injustices perpétrés en République de Guinée.

Pour une amélioration du cadre légal et de la gouvernance, les actions et les réformes suivantes ont été menées :

* La lutte contre la criminalité en tout genre pour préserver nos populations du trafic illégal de médicaments, de stupéfiants et de la criminalité faunique qui s’attaque à toutes nos réserves environnementales, forestières, halieutiques et animales ; pour exemple, elle a conduit à la saisie et la destruction de 220 containeurs de médicaments, d’importantes quantités de drogues, 40 tonnes de raies, etc.
* La mise en place de la Chambre du Commerce, d’Industrie et d’Artisanat de Guinée (CCIAG) en léthargie depuis près de 20 ans et la réunification du Patronat au sein de la Confédération Générale des Entreprises de Guinée (CGE-Gui) ;
* La promulgation de la loi encadrant le Contenu local ;
* La Loi sur l’aide juridictionnelle ;
* La modernisation des services publics par le recours à la gestion électronique de la documentation pour l’Habitat avec les baux, les titres fonciers, le permis de construction, pour le secteur bancaire avec l’interconnexion nationale SWIFT en cours de lancement ;
* La consolidation de la liberté de la presse en Guinée sanctionnée par un bond de 25 places dans le classement 2021 de Reporters sans frontières ;
* La mise en place d’un plan d’assainissement du cadastre minier et la fixation d’un prix de référence de la bauxite ;
* Le rapprochement entre les services de sécurité et les citoyens par la mise à disposition des citoyens de numéros verts et l’organisation de journées portes ouvertes ; la mise sur pied des patrouilles mixtes de la gendarmerie et de la police pour la lutte contre le grand banditisme ;
* L’assainissement continu du fichier général des agents et fonctionnaires de l’État et la mise à la retraite de 8.520 fonctionnaires qui ont permis une économie mensuelle moyenne de près 32 milliards GNF ;
* La vulgarisation du Code de conduite de l’Agent public ;
* L’opérationnalisation du Conseil national du Dialogue social ;
* L’apurement des arriérés de contributions au budget de l’ONU et à d’autres organismes internationaux, accumulés depuis plusieurs années.
* L’élaboration, l’adoption et le lancement officiel du cadre d’appui à la diplomatie économique, à l’intelligence stratégique et à la coopération internationale 2023-2025 (PRODEIC) ;
* La mise en place du Haut Conseil des Guinéens de l’Étranger ;
* L’application du principe de redevabilité sur les comptes et les contrats publics, et la lutte contre la spoliation des biens et domaines de l’Etat.
* La mise en conformité de 62 statuts des établissements publics à caractère administratif et de 20 sociétés publiques dans le cadre de la gestion du portefeuille de l’État.

Au niveau du cadre macro-économique et financier,

Le Gouvernement a créé des mécanismes nouveaux et innovants pour accroitre la mobilisation des ressources et conduire une politique de gestion rigoureuse des finances publiques en vue de la consolidation des équilibres macroéconomiques.

A cet effet, des outils de contrôle adaptés continueront d’être déployés et des procédures judicaires systématiquement engagées dès lors que des infractions financières sont avérées.

Ces politiques publiques sont menées pour assurer la continuité de l’État tout en garantissant la qualité et la moralisation de la gestion publique. Dans ce cadre, les actions suivantes ont été menées :

* La rationalisation de la gestion des dépenses communes et la maitrise des exonérations ;
* Le paiement significatif des arriérés intérieurs à plus de 2 420 milliards GNF remboursés en 2022 contre 1 282 milliards GNF en 2021 ;
* La réduction de l’endettement du trésor auprès de la BCRG qui passe de 2 000 Milliards GNF en septembre 2021 à une situation positive de plus de 500 milliards GNF ;
* La mobilisation de l’épargne intérieure par l’émission des premières Obligations du Trésor à hauteur de 731,5 milliards GNF ;
* L’appréciation de près de 30% du Franc Guinéen par rapport aux devises étrangères (1 USD = 8400 GNF, 1 EUR = 8650 GNF) ;
* L’opérationnalisation du fonds de développement agricole (FODA) avec l’allocation budgétaire de près 185 milliards GNF ;
* La mise en place du fonds de garantie aux entreprises avec une allocation budgétaire de 50 milliards GNF ;
* L’opérationnalisation du Code des investissements ;
* L’adoption d’une politique industrielle dont la mise en œuvre dynamisera ce secteur, notamment à l’intérieur du pays et favorisera la création d’emplois ;
* La relance de la Société Cotonnière de Kankan et de la ferme de Famoila ;
* La mise en place de la co-entreprise pour l’exploitation du gisement de fer du Simandou ;
* La mise à disposition de tracteurs et intrants pour toutes les entités agricoles étatiques, et la cession de plus de 50 tracteurs aux privés ;
* Le secteur de la pêche a enregistré la reprise des exportations vers le marché de l’Union Européenne après 16 ans d’interdiction et la mise sur les marchés de 299.000 tonnes de poissons. Nous allons continuer l‘amélioration de l’approvisionnement du marché local en poisson ; le développement de la pisciculture familiale vers le système intensif, la construction de fabriques d’aliments de poissons et d’écloseries ; la dématérialisation de l’octroi des licences et les procédures de passation des marchés afin de lutter contre la corruption.

Au niveau des actions sociales : emploi et employabilité,

Dès le 05 septembre 2021, le CNRD a mis la problématique des jeunes et des femmes au centre de ses préoccupations parce qu’ils représentent la majorité de la population et la frange la plus vulnérable aux crises économiques, sociales et politiques.

Pour la prise en charge de notre jeunesse qui est notre avenir, et de répondre à la demande sociale, légitime et de plus en plus pressante, le Gouvernement s’est attaché à la mise en œuvre d’actions visant à renforcer la cohésion nationale, la justice sociale et l’employabilité en vue de résorber notamment le chômage endémique des jeunes.

Les priorités sont portées sur la disponibilité des denrées de première nécessité, des services sociaux de base à des prix accessibles ainsi que le renforcement des programmes de protection et d’autonomisation des jeunes, des femmes et des personnes vulnérables.

* Cette dernière frange de la population, à savoir les personnes handicapées, les personnes âgées, les personnes victimes de violences basées sur le genre et celles vivant sous le seuil de pauvreté sont l’objet de toute l’attention du Président de la Transition. Des mesures sont en cours et seront amplifiées au cours des 24 mois à venir. Dès à présent :
* Plus de deux millions de personnes vulnérables sont prises en compte dans le Registre social unifié (RSU) pour bénéficier de la solidarité nationale ;
* La prise en charge sanitaire de 30 femmes souffrant de fistules et la remise des cartes d’accès pour des consultations et des soins gratuits pour 200 personnes âgés de plus de 70 ans ont été réalisées ;
* La mensualisation et l’augmentation de 70% en moyenne des pensions de retraite et la revalorisation de 200% des allocations familiales à la caisse nationale de la sécurité sociale ainsi que celle des pensions de retraite et de réversion des fonctionnaires retraités à la caisse nationale de prévoyance sociale ont été effectuées ;
* L’arsenal juridique de protection de l’enfance et de lutte contre les violences basées sur le genre (VBG) a été renforcé ;
* L’appui technique et financier à 300 groupements féminins est assuré ;
* Un nouveau programme national d’accélération de la réponse sociale à la suite de l’immersion gouvernementale ciblant 26 localités prioritaires dans 12 préfectures a été développé.
* Pour améliorer l’employabilité de la jeunesse, un accent a été mis sur les formations professionnalisantes non seulement dans l’enseignement technique mais aussi dans le cycle du supérieur. Ainsi :
* L’opérationnalisation et l’ouverture les Ecoles Régionales des Arts et Métiers est effective et elles seront dotées de l’outil numérique durant les deux années à venir ;
* Des espaces collaboratifs des métiers « Allo Maitre » pour l’insertion des jeunes et la plateforme « parcours pro » pour la gestion des inscriptions dans les établissements d’enseignement technique et professionnel ont été mis en place ;
* Sous la tutelle du ministère de l’Enseignement supérieur, des projets d’innovation dans toutes les institutions d’enseignement supérieur ont été lancés : il s’agit du statut d’étudiant-entrepreneur, du projet alternance-emploi, ainsi que l’espace numérique de travail (ENT) ;
* La revalorisation des bourses d’études et d’entretien des étudiants y compris de l’enseignement technique a été accordée et la « semaine du mérite scolaire » a été organisée ;
* De nombreuses autres mesures et actions ont été menées en appui au secteur social et à l’assistance à nos compatriotes en résidence à l’étranger. J’en citerai quelques-unes :
* La réduction de la prévalence du COVID-19 et des autres maladies endémiques (fièvre

Lassa, fièvre de Marburg, Paludisme) ;

* Un soutien a été accordé au secteur rural pour améliorer les productions avec la commande de 15.000 tonnes d’engrais en 2022 et un stock disponible de 27.500 tonnes au Port de Conakry ;
* Le reboisement de 1000 hectares et la restauration des berges, des têtes de source des rivières et des forêts dégradées et la création des forêts pour la production du bois de chauffe sur 2790 hectares ;
* L’amélioration du taux d’accès à l’électricité (de 25% en 2020 à 41% en 2022) et l’amélioration de l’électrification de la ville de Nzérékoré et de 29 localités dans Kindia ;
* La mise en place d’une cellule de crise et de coordination de la situation des Guinéens impactés par la crise en Ukraine et la mise à disposition d’un fonds d’assistance financière de 103 000 euros ;
* La facilitation du retour volontaire de plus de 4000 migrants guinéens avec l’assistance de l’Organisation Internationale des Migrations (OIM) ;
* La mise en place d’un fonds spécial pour l’indemnisation des victimes des évènements du 28 septembre 2009.
* Au niveau des infrastructures et de l’assainissement, les actions prioritaires du Gouvernement ont porté sur l’achèvement des chantiers de construction et de réhabilitation des routes afin d’améliorer la mobilité des personnes et des biens.
* Le Gouvernement accorde aussi la priorité à la construction et à la rénovation des centres hospitaliers, des infrastructures éducatives et sportives à Conakry et dans les régions.

Dans ce cadre les actions suivantes ont été réalisées :

* L’achèvement, l’inauguration et la mise en exploitation progressive du centre hospitalier universitaire (CHU) de DONKA, de six (6) hôpitaux préfectoraux (Boffa, Gaoual, Lola, Kérouané, Guéckédou, Dabola), de 2 centres de santé améliorés (Mankoutan, Koumbia) et de 2 centres de santé urbains (Sonfonia et Sanoyah) ;
* La poursuite de la construction de 1662 logements sociaux et l’aménagement de 64 hectares en régions pour accueillir les logements sociaux ;
* La construction des résidences des hauts cadres à la cité ministérielle à Donka ;
* La rénovation et la construction des sièges des départements ministériels ;
* La mise à disposition de cinq (5) maisons de la presse ;
* La réhabilitation encours des équipements des radios rurales du pays ;
* La relance des travaux de construction du Centre multiculturel de la Mamaya à Kankan, des campements touristiques de Baro, de la Cité Niger de Faranah, des villages et centres artisanaux de Kindia, Lola et Labé ;
* Le bitumage de 300Km de routes nationales et la poursuite des travaux de construction des ponts sur la Soumba (Dubréka), le Milo (Kérouané) et le Sankarani (Mandiana) ;
* L’entretien en cours de 1525km de route en terre, de 816km de routes revêtues, de 159km de voies urbaines, 185km des routes préfectorales et réhabilitation de 214 km de voiries à Conakry ;
* La Poursuite de la construction du barrage d’Amaria sur le Konkouré ;
* La poursuite de la construction des échangeurs de Km36 et Kagbélen ; et la construction en cours de l’échangeur de Bambéto ;
* L’acquisition et l’installation de 26 stations météorologiques ;
* Le fonctionnement du port de Conakry 24h/24 avec l’augmentation du trafic conteneur et marchandises ;
* La réalisation à plus de 80% du sanctuaire marial de Boffa ;
* La réalisation des postes-sources d’électricité de Boké, Linsan, Labé, Kissosso, Sonfonia casse ;
* La construction des CAEF de Guéckédou et de Coyah ;
* La collecte et l’enfouissement d’environ 150 millions de tonnes de déchets à Conakry.

Enfin, malgré le retrait à notre pays de l’organisation de la Coupe d’Afrique des nations de football 2025, la réalisation des infrastructures programmées sera poursuivie pour répondre aux besoins nationaux dans ce domaine et permettre à nos équipes de compétir localement.

# Monsieur le Président, Honorables Conseillers Nationaux,

Après vous avoir fait un état des lieux et une revue des réalisations par axe, l’honneur m’échoit de vous présenter le Programme de Référence Intérimaire (PRI) qui fixe le cap de l’action publique sur les trois (3) années à venir (2023 – 2025).

A l’expiration du Programme National de Développement Economique et Sociale (PNDES), il était essentiel pour le Gouvernement de doter le pays d’un Cadre de Référence guidant toutes les actions pour le développement socio-économique de la Nation.

Le PRI a pour finalité de : (i) décliner de manière opérationnelle, la feuille de route du Gouvernement en actions cohérentes dans les différents secteurs ; (ii) disposer d’un référentiel unique pour l’allocation des ressources budgétaires ; (iii) doter le Gouvernement, d’un support de dialogue avec les partenaires au développement ; et (iv) définir un cadre de suivi et d’évaluation de la mise en œuvre des actions découlant de la Feuille de route.

Les choix stratégiques du PRI sont sous-tendus par un état des lieux rétrospectif, basé sur les tendances démographiques, sociales, environnementales et macroéconomiques. Ils reposent également sur une analyse diagnostique centrée sur la fragilité multidimensionnelle de la Guinée. Cette double analyse à la fois factuelle et systémique a permis de mettre en exergue les défis du développement que la Transition devra surmonter. Ceux-ci sont de trois (3) ordres : institutionnels, infrastructurels et transformationnels.

Les défis institutionnels appellent à l’édification d’institutions politiques, judiciaires et sécuritaires, légitimes, fortes et compétentes, ainsi que des institutions économiques efficaces pour sortir de l’ornière de la fragilité et bâtir un Etat résilient.

Les défis infrastructurels sont d’accroître le stock d’infrastructures tout en le maintenant en bon état pour renforcer les bases matérielles du développement du pays et accélérer sa croissance économique.

Les défis transformationnels sont ceux qu’appellent la dynamique démographique, la digitalisation, la diversification économique et les changements climatiques.

# Monsieur le Président, Honorables Conseillers Nationaux,

Les impératifs de la Transition sont tels qu’il serait utopique d’assigner au PRI d’apporter des réponses exhaustives à tous les défis du développement de la Guinée. En revanche ce Programme, pour des raisons d’efficacité, de cohérence et de continuité de l’action publique, pose les jalons pour les stratégies de développement futures du pays,

C’est pourquoi le PRI est conçu de sorte à maintenir le pays sur la trajectoire définie : (i) par la Vision 2040 d’une Guinée émergente et prospère ; (ii) par les agendas internationaux de développement, à savoir les Objectifs de Développement Durable (ODD) à l’horizon 2030, la Vision 2050 de la CEDEAO et l’agenda 2063 de l’Union Africaine (UA).

Le PRI est en outre aligné sur : (i) la Charte de la Transition ; et (ii) les priorités politiques définies par le Président de la Transition dans son discours de prestation de serment, le 1er octobre 2021, dans son message à la Nation du 2 octobre de la même année et dans la lettre de mission qu’il m’a adressée.

En tant qu’outil d’opérationnalisation de la Feuille de route, le PRI contribuera à travers ses interventions, à : (i) créer les conditions de paix et de sécurité ainsi qu’un environnement institutionnel et macroéconomique stable durant la Transition ; et (ii) permettre l’organisation d’élections libres, crédibles et transparentes à la satisfaction de toutes les parties prenantes.

Pour y parvenir, le PRI articule sa stratégie d’intervention autour des cinq (5) axes de la Feuille de route du Gouvernement, à savoir : (i) rectification institutionnelle ; (ii) cadre macroéconomique et financier ; (iii) cadre légal et gouvernance ; (iv) action sociale, emploi et employabilité ; (v) infrastructures et assainissement.

# Monsieur le Président, Honorables Conseillers Nationaux,

L’objectif spécifique du PRI, à travers l’axe « rectification institutionnelle » est de procéder aux arrangements institutionnels nécessaires à une bonne gouvernance politique de la Transition de sorte à créer au terme de celle-ci, des bases solides pour l’émergence d’institutions nationales, fortes et résilientes. A cet effet, les actions prioritaires envisagées devront permettre de : (i) rendre fonctionnels les organes de la Transition telles que prévues par la Charte ; (ii) prendre les dispositions législatives et/ou règlementaires pour engager les réformes institutionnelles devant encadrer le retour à l’ordre constitutionnel ; et (iii) organiser les élections de la base au sommet.

A travers l’axe « cadre macroéconomique et financier », les objectifs spécifiques du PRI sont de : (i) assurer la continuité de l’Etat ; (ii) garantir la qualité de la gestion publique ; (iii) améliorer la gestion financière et le cadre macroéconomique. Il s’agira de : (i) préserver les grands équilibres financiers de l’Etat ; (ii) procéder à des allocations stratégiques des ressources budgétaires ; (iii) accroître l’efficacité de la dépense publique ; et (iv) créer un environnement propice au développement du secteur privé national, et attractif pour les investisseurs étrangers.

L’axe « cadre légal et gouvernance » du PRI vise de façon spécifique à assurer la continuité des services publics dans les différents secteurs de la vie publique. Les actions prioritaires prévues à travers cet axe, doivent permettre de :

(i) poursuivre la réforme et la modernisation de l’administration publique ; (ii) garantir l’Etat de droit et le respect des libertés fondamentales, (iii) assurer un bon fonctionnement de l’appareil judiciaire ; (iv) renforcer l’encadrement légal et règlementaire des secteurs clés de la vie publique (information institutionnelle, auto-entrepreneuriat, la programmation militaire, la mobilité des personnels des administrations publiques…); et (v) promouvoir la moralisation de la vie publique à travers la lutte contre la corruption et le renforcement de la redevabilité.

L’objectif spécifique du PRI à travers l’axe « action sociale, emploi et employabilité » est de créer les conditions nécessaires au renforcement de l’action sociale, à la création de l’emploi et à la promotion de la concorde nationale. Les actions prioritaires prévues à travers cet axe, doivent permettre de : (i) mettre en place un cadre incitatif favorable à l’emploi ; (ii) promouvoir la formation à l’auto-emploi des jeunes ; (iii) promouvoir l’autonomisation des femmes ; (iv) organiser la protection sociale publique ; (v) renforcer l’employabilité et l’inclusion des personnes vulnérables.

L’axe « infrastructures et assainissement » vise de façon spécifique à assurer sur toute l’étendue du territoire : (i) la desserte des régions administratives du pays ; (ii) la fluidité des trafics routier, aérien et numérique, tout en renforçant les infrastructures de la défense et de la sécurité, de la justice et des secteurs sociaux. Les actions envisagées suivant cet axe, devront permettre de : (i) améliorer la mobilité des personnes et la circulation des biens et services ; (ii) renforcer l’accès et l’accessibilité aux services sociaux de base ; (iii) élaborer et mettre en place des politiques et stratégies environnementales et d’aménagement du territoire.

# Monsieur le Président, Honorables Conseillers Nationaux,

D’un point de vue temporel, le PRI sera mis en œuvre sur une durée de trois (3) ans. Aussi, pour les besoins de la programmation, cette période a été découpée en 3 phases de 12 mois chacune.

L’incidence budgétaire du PRI évaluée en cohérence avec le cadrage macroéconomique élaboré sur la période de la Transition, est de à 90 000 milliards GNF, soit 10 227 millions de dollars des États-Unis (EU).

Pour la mise en œuvre du PRI, l’Etat recourra aux instruments de politique économique dans le strict respect des équilibres macroéconomiques. Le principe de la soutenabilité sous-tendra la politique budgétaire. La sincérité guidera les estimations de recettes et de dépenses et la prudence prévaudra en matière d’endettement. Les politiques monétaires et de change continueront d’être utilisées pour maîtriser l’inflation et stabiliser le taux de change dans la perspective d’une compétitivité extérieure accrue.

S’agissant de la gestion budgétaire, le PRI sera exécuté en conformité avec les dispositions de la Loi Organique Relative aux lois de Finances (LORF) et du Règlement Général de la Gestion Budgétaire et de la Comptabilité Publique. A ce titre, l’Etat aura recours au CBMT (Cadre Budgétaire à Moyen Terme), au CDMT (Cadre de Dépenses à Moyen Terme) global et aux CDMT sectoriels, pour encadrer la programmation pluriannuelle des dépenses.

Les principes de la GAR (Gestion Axée sur les Résultats) vont guider la mise en œuvre, le suivi et l’évaluation du PRI.

Pour ce faire, une matrice des indicateurs et des cibles de résultats du PRI est élaborée pour servir de support à l’élaboration par le Ministère du Plan et de la Coopération internationale, du rapport annuel de mise en œuvre du PRI.

L’approbation du PRI sera faite en trois (3) étapes : (i) présentation par la ministre du Plan et de la Coopération internationale, de l’avant-projet du PRI au Conseil Interministériel puis au Conseil des Ministres ; (ii) transmission par le Gouvernement du projet du PRI, après son adoption, au Conseil National de la Transition (CNT) qui votera la loi portant Programme de Référence Intérimaire 2023-2025 ; et (iii) la promulgation par le Président de la Transition de cette dernière, donnant ainsi force exécutoire au PRI.

# Monsieur le Président, Honorables Conseillers Nationaux,

La mise en œuvre du PRI pourrait être perturbée par des risques d’ordre politique, macroéconomique, sanitaire et environnemental.

Sur le plan politique, le facteur de risque est : (i) l’absence persistante de consensus au sein de la classe politique sur la conduite de la Transition. Les mesures d’atténuation sont :

(i) la poursuite de la politique de la main tendue à toutes les sensibilités politiques, et (ii) l’instauration d’un dialogue permanent et constructif avec la CEDEAO sur les enjeux de la Transition guinéenne et ses spécificités.

Sur le plan macroéconomique, le principal facteur de risque est l’exacerbation par la crise russo-ukrainienne, des poussées inflationnistes induites par les chocs d’offre et de demande provoqués par la Covid-19. Les mesures d’atténuation sont : (i) la politique de relance post Covid-19 en cours de mise en œuvre ; (ii) les initiatives gouvernementales contre la vie chère ; et (iii) la préservation des grands équilibres internes et externes de l’Etat, en tant que priorité du PRI.

Sur le plan sanitaire, le principal facteur de risque est lié à la récurrence des épidémies (méningite, poliomyélite, rougeole, Ébola puis Covid-19) en Guinée. Le choix des autorités pour atténuer ce risque est de doter le pays, en cohérence avec le Plan National de Développement Sanitaire 2015-2024, d’un Plan-cadre de résilience aux chocs épidémiques, en tant que dispositif permanent de la gouvernance des épidémies en République de Guinée.

Sur le plan environnemental, les facteurs de risque sont outre les caractéristiques physiques de la Guinée : (i) la forte empreinte écologique induite par l’extraction minière et (ii) la dégradation d’origine anthropique des écosystèmes, provoquée par les activités agricoles, pastorales et halieutiques. Pour atténuer ce risque, le Gouvernement va créer les conditions pour que les priorités opérationnelles du PRI en matière environnementale puissent être concrétisées. En complément, le Gouvernement s’engage à poursuivre et à renforcer les mesures d’adaptation et de résilience.

# Monsieur le Président du Conseil National de la Transition Honorables Conseillers nationaux, Distingués invités

Le Programme de Référence Intérimaire de la Transition dont je viens de vous présenter les grandes lignes, est matérialisé par un document structuré en deux grandes parties : le « narratif » et les annexes.

Le « narratif » décrit les différents éléments de la démarche stratégique : (i) état des lieux et diagnostic ; (ii) logique d’intervention, indicateurs et cibles des résultats ; (iii) modalités de mise en œuvre, de suivi-évaluation, et d’approbation ; et (iv) analyse des risques.

Les annexes présentent la méthodologie utilisée pour élaborer le PRI, ainsi que les référentiels opérationnels du Programme que sont : (i) la matrice du cadre logique issue du séminaire gouvernemental des 20 et 21 novembre 2021 ; (ii) la matrice opérationnelle du PRI ; (iii) la matrice des mesures de politique ; et (iv) la matrice des indicateurs et cibles des résultats du PRI.

# Monsieur le Président, Honorables Conseillers Nationaux,

Pour la première année de la mise en œuvre du PRI, le Gouvernement a inscrit dans le Projet de Loi de Finances (PLF) 2023, les actions suivantes :

* Apporter un soutien à l’activité et aux ménages à travers la mise en œuvre du Plan de Relance Economique (PRE).
* Porter le taux de croissance de notre économie à environ 5,7% du PIB en 2023 et 6,4% en 2024.
* Stabiliser le taux d’inflation à 10,3% en 2023 et 9,3% en 2024.
* L’amélioration de la qualité des dépenses sera traduite par :

Les dépenses totales qui se situeront à 36 050 milliards GNF en 2023 dont 15 285 milliards en dépense d’investissement, soit 44%. Il faut noter que pour la mise en œuvre du chronogramme de la transition, 97 milliards GNF seront affectés au recensement général de la population et 400 milliards GNF à la préparation des élections. Exceptionnellement, 130 milliards seront affectés à l’assainissement et 1 200 milliards GNF aux services déconcentrés.

* Notre déficit budgétaire s’établira autour de 4% du PIB pour les deux (2) prochaines années permettant ainsi de dégager un espace budgétaire en vue du financement soutenable de nos politiques sociales et infrastructurelles ;
* Le déficit sera financé par les emprunts à taux concessionnels, afin de contenir l’endettement public à un niveau soutenable pour l’Etat et pour l’économie (préserver des taux d’intérêt faibles pour les investissements privés) ;
* L’apurement de la dette intérieure sera favorisé par la politique de relance de notre économie et le renforcement de l’employabilité à travers l’activité et les emplois créés par nos entreprises ;
* La qualité et le niveau des dépenses des secteurs de la santé et de l’éducation seront améliorés et devraient atteindre à moyen terme respectivement 13% et 15% du total des dépenses budgétaires, conformément aux engagements internationaux pris par la Guinée ;

Un niveau minimal de 10% des dépenses du budget de l’État en faveur du développement rural (agriculture, pêche, élevage et environnement), en application des engagements de Maputo et de Malabo.

* Les projections de recettes sont estimées à 27 856 milliards GNF en 2023 et 31 099 milliards GNF 2024. La poursuite et l’approfondissement des réformes et des mesures de sécurisation de ces recettes seront marqués par :
* La digitalisation des procédures de collecte et de gestion des impôts, taxes et autres revenus de l’Etat ;
* L’élargissement de l’assiette fiscale et promotion du civisme fiscal par la mise en œuvre d’une stratégie de communication du Gouvernement en la matière ;
* L’amélioration des relations entre les régies financières et les contribuables à travers la prise en compte de leurs préoccupations ;
* La préparation d’une cartographie des risques et d’un plan de mitigation à court et moyen termes par toutes les régies financières.
* La poursuite des travaux d’interconnexion entre le Guichet Unique du Commerce Extérieur de Guinée (GUCEG), la Direction Générale des Douanes (DGD), la Direction Générale des Impôts (DGI), la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP) et la Banque centrale de la République de Guinée (BCRG) ;
* L’opérationnalisation des applications informatiques de facturation électronique, de télétransmission des états financiers et de remboursement en ligne des crédits de TVA ;
* L’extension des applications informatiques aux services déconcentrés de la Direction Générale des Impôts ;
* L’amélioration de la contribution du secteur minier aux recettes intérieures par l’application du prix de référence fixé par le Gouvernement ;
* La poursuite de la digitalisation du processus de recouvrement des recettes intérieures en général et des autres recettes (recettes administratives), en particulier ;
* Le renforcement des relations entre les services du cadastre, de la conservation foncière et du domaine et la Direction Générale des Impôts afin d’améliorer le rendement de la contribution foncière unique (CFU).

Pour le budget 2023, nous avons mis un accent particulier sur l’amélioration de la gouvernance des services de l’Etat. A ce titre, il s’agit :

* De poursuivre la réforme des marchés publics à travers notamment la relecture des textes sur la commande publique, l’amélioration des procédures de passation des marchés publics, ainsi que la digitalisation des procédures de passation des marchés publics et la dématérialisation des opérations de paiement ;
* D’améliorer la capacité d’absorption des projets d’investissements publics ;
* De créer des lignes budgétaires pour tous les services déconcentrés des ministères, conformément à leur cadre organique afin de permettre la satisfaction des besoins formulés lors de la tournée d’immersion du Gouvernement ;
* D’allouer 20% des crédits budgétaires des ministères à leurs services déconcentrés ;
* De finaliser et d’opérationnaliser la chaine d’exécution budgétaire des services déconcentrés ;

D’inscrire au budget les moyens nécessaires pour améliorer l’accueil des populations, la communication avec elles ainsi que la qualité des services qui leur sont fournis par nos administrations.

Les mesures spécifiques suivantes ont guidé le processus d’élaboration du budget 2023 :

* La poursuite de la réforme de l’administration et de la fonction publique en vue d’une meilleure maîtrise des effectifs et de la masse salariale. Il conviendra d’actualiser la liste nominative du personnel de chaque Ministère et Institution pour faire la situation de la masse salariale. Cette orientation est corrélée avec la poursuite de l’assainissement des fichiers des agents de l’Etat par le système de biométrie et son alignement avec le fichier Solde ;
* L’encadrement de la progression des dépenses de biens et services afin de poursuivre la réduction du train de vie de l’Etat ; ainsi, la reconduction systématique des crédits budgétaires est proscrite ;
* La maîtrise de la gestion des investissements publics, à travers la sécurisation pour l’exercice budgétaire 2023 de la part du financement des quarante-quatre (44) Projets Présidentiels Prioritaires et la mise en place d’un cadre de coordination de la maitrise d’ouvrage de ces projets. L’application en phase pilote du mécanisme des autorisations d’engagement et des crédits de paiement (AE/CP) s’inscrira dans cette dynamique. Ces 44 projets ont été retenus en raison de leur fort impact sur le bien-être des populations. Nous ambitionnons de réaliser ceux dont les études sont terminées. Pour les projets dont les études sont en cours ou inexistantes, les moyens suffisants seront dégagés pour les achever en vue de leur réalisation future.
* L’abondement du fonds d’étude et de contrôle de l’ACGP à hauteur d’au moins 5% du coût des investissements, pour faciliter la réalisation des 44 Projets Présidentiels Prioritaires d’Investissement publics dans un délai de 24 mois ;
* L’accélération de la réforme des organismes publics et l’organisation de revues périodiques de performance. La restauration du contrôle de l’Etat sur les Organismes Publics permettra d’améliorer leur contribution financière au budget de l’Etat, via les dividendes versés à l’Etat ainsi qu’une évaluation efficace de leur besoin de fonctionnement, en lien avec les ressources qu’ils génèrent ;
* L’encadrement d’une part des dépenses de pensions et, d’autre part, de celles du secteur de l’énergie. Le Ministère en charge de l’énergie et EDG doivent cerner avec rigueur les charges d’exploitation, identifier les réformes permettant d’optimiser les revenus et d’accélérer la baisse graduelle des subventions au secteur ;
* L’amélioration du recouvrement des impayés au niveau de la Direction Générale des impôts et de poursuivre la mise en place un système de contrôle et de déclaration des taxes au niveau des petites et moyennes entreprises ;
* La facilitation du paiement des services publics par la création d’un système de monnaie électronique « Trésor pay » accessible à tous ;
* Le suivi et le contrôle effectifs des certificats d’investissement délivrés au cours des cinq (5) dernières années pour réduire la déperdition des recettes ;
* L’instauration d’un bulletin unique de liquidation au Port Autonome de Conakry pour la facturation de tous les frais portuaires y compris la douane. Cette action se fera en rapport avec le Guichet Unique du Commerce Extérieur ;

La mise en place d’une plateforme digitale complète de passation des marchés publics (inscription des fournisseurs, appels d’offre, traitement des dossiers, suivi des travaux de terrain, suivi du paiement des décomptes...) ;

* L’opérationnalisation de l’interconnexion bancaire avec le guichet unique du Commerce Extérieur pour faciliter les paiements à l’étranger ;
* La mise en place et l’opérationnalisation de la centrale de risques clients pour faciliter l’accès au crédit.
* Le renforcement de la capacité opérationnelle en équipements du génie Militaire pour l’entretien de nos routes ;
* Un programme de recrutement est en cours pour la relance de notre économie tant au sein de l’Administration publique qu’au niveau du secteur privé.

# Monsieur le Président, Honorables Conseillers Nationaux,

Je souhaite rappeler à votre Auguste Hémicycle que le contexte sous-régional est marqué par le terrorisme et l’extrémisme violent, la criminalité transfrontalière, le trafic des armes et de la drogue, la piraterie et le besoin de sécurisation de nos ressources et de nos infrastructures.

Aussi, de gros efforts sont consentis pour l’équipement de nos Forces de défense et de sécurité qui doivent se moderniser, rajeunir et renforcer leurs capacités humaines, opérationnelles et logistiques pour assumer efficacement leur rôle régalien de sécurisation de la Nation.

Un mécanisme de financement est en cours d’étude pour soutenir ces investissements incontournables pour la préservation de notre souveraineté.

Toutes ces actions seront réalisées dans le strict respect de la discipline budgétaire. La reddition des comptes désormais inscrite comme une exemplarité républicaine nous conduit à la préparation d’un « Budget de résultats ».

# Monsieur le Président, Honorables Conseillers Nationaux,

Certains acteurs politiques qualifieront, sans doute que les actions déroulées dans le PRI sont ambitieuses pour un gouvernement de transition. Mais, ne nous y trompons pas, nous savons que l’objectif premier de la Transition est le retour à l’ordre constitutionnel. Cependant, nous avons aussi l’obligation de répondre aux attentes nombreuses et légitimes des populations en termes de services sociaux de base, de sécurité et de justice, mais également de jeter les bases d’un Etat stable et prospère pour tous. C’est l’essence de notre politique de refondation et de rectification institutionnelle.

# Monsieur le Président, Honorables Conseillers Nationaux,

La réalisation de toutes les actions énumérées ci-haut et appuyées par les chiffres contribue au développement socio-économique de notre pays. Nous avons le devoir patriotique et la responsabilité historique de laisser à nos enfants et petits-enfants une Guinée unie, solidaire et prospère.

Le Gouvernement est résolu à relever tous les défis auxquels le pays est confronté.

Aussi, nous exigeons de l’équipe gouvernementale, la collégialité, la convivialité, la rigueur, le sens de redevabilité et l’humilité. Des contrats d’objectifs seront adressés à chaque Ministre en plus de leur Feuille de route. Ces objectifs à atteindre seront SMART : spécifiques, mesurables, atteignables, réalistes et définis dans le temps.

Nous savons que notre chemin sera semé d’embuches mais comme l’a dit à Boffa en avril 2022, le Président de la Transition, Son Excellence Colonel Mamadi DOUMBOUYA, je cite : « Il n’est jamais facile de changer un ordre établi, même s’il ne profite qu’à une minorité, de remettre en cause des droits acquis même injustifiés et illégitimes », et de poursuivre « il y a urgence à agir, car chaque jour qui passe est un jour de trop dans le dénuement, dans l’extrême pauvreté, dans les difficultés, pour des millions de nos compatriotes. Une triste réalité qui contraste avec l’immense richesse de notre pays. » fin de citations.

La Création et l’Histoire nous ont confié une Nation, la République de Guinée qui s’étend sur quatre régions naturelles superbes dont le Peuple, fruit d’interpénétrations locales et étrangères aux cultures diverses, est certes tolérant mais fier et digne, jaloux de sa souveraineté et désireux de rayonner dans la Communauté universelle de l’Humanité à travers le développement harmonieux et prospère de tous ses fils et toutes ses filles.

En notre qualité de Hauts Serviteurs de l’État, il nous revient de ne pas nous détourner de ces nobles et légitimes aspirations pour sortir honorablement grandis, comme l’ont accompli nos héros disparus de la liberté et de la construction nationale. C’est le moment et le lieu de rendre un hommage appuyé au chef de l’Etat pour son engagement patriotique et la constance de sa vision dans la conduite des affaires de l’Etat. C’est une chance pour la Guinée d’avoir un homme à sa tête qui engage des réformes courageuses pour un meilleur devenir de notre pays. Ces initiatives participent surtout à l’amélioration de l’image de notre pays vu de l’extérieur, ce que les experts appellent communément le branding pays. Ce branding pays sera le résultat de la mise en œuvre effective de toutes nos réformes institutionnelles, économiques, sociales, culturelles et environnementales qui influenceront le climat des affaires et le prestige de notre pays. J’invite donc toutes les institutions, acteurs publics et privés de s’atteler à la réussite de cette promotion pays.

Le renouvellement de sa confiance à toute l’équipe gouvernementale renforcée par de nouveaux cadres assure la mise en œuvre du PRI que je viens de présenter. Aucun obstacle ne doit nous effrayer, car les enjeux sont énormes. L’espoir donné le 05 septembre 2021 fonde notre responsabilité, raison pour laquelle, nous demandons votre soutien à notre programme.

# Mesdames et Messieurs les Honorables Conseillers,

Je suis là pour vous rassurer que les engagements du Président de la Transition, seront fidèlement mis en œuvre afin de mettre notre Peuple et la Nation au cœur de la mission de l’État, renforcer leur résilience aux défis d’aujourd’hui et de demain et assurer un développement durable et inclusif. En clôturant ma déclaration sur cet engagement solennel, je voudrais réitérer la disponibilité de mon Gouvernement à répondre aux préoccupations qui découleront de l’examen par votre Auguste Assemblée de ces importants instruments programmatiques de la Transition que sont le PRI et la loi des finances initiale pour l’exercice 2023.

**Que Dieu bénisse la Guinée, les Guinéennes et les Guinéens !**

# Je vous remercie



**La**

**a son Branding national**

Wontanara!